

HAÏTI

Environ 5.7 millions de personnes, soit plus de la moitié de la population analysée, connaissent des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë.

MISE A JOUR DE PROJECTION DE L'ANALYSE DU MOIS D'AOUT 2024

SITUATION PROJETÉE (MARS - JUIN 2025)

 **5,71M**
51% de la population analysée

Personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase IPC 3 ou +)

AYANT BESOIN D'UNE ACTION URGENTE

Phase 5	8 400 Catastrophe
Phase 4	2 101 000 Urgence
Phase 3	3 605 000 Crise
Phase 2	2 895 000 Stress
Phase 1	2 605 000 Sécurité alimentaire

VUE D'ENSEMBLE

La mise à jour de la période de mars – juin 2025 de l'analyse IPC d'août 2024 montre une situation de sécurité alimentaire aiguë toujours plus dégradée en Haïti marquée par l'exacerbation de la violence des groupes armés dans la zone métropolitaine et le reste de l'Ouest ainsi que dans le département de l'Artibonite, et qui continue d'intensifier le déplacement de la population, particulièrement dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Selon les chiffres de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), environ 1.04 million de personnes seraient déplacés internes en décembre 2024, soit une augmentation de 48 % par rapport à juin 2024.

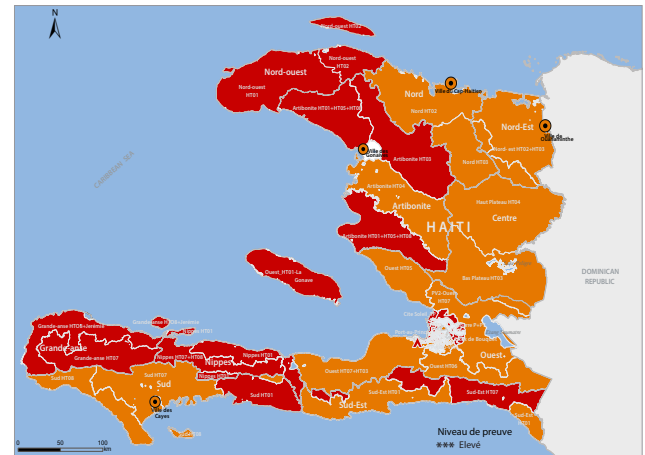
En plus de pousser les ménages à se déplacer massivement, ces violences continuent de causer des pertes d'opportunités de revenus pour les emplois informels ainsi que formels et de perturber les chaînes d'approvisionnement. L'accès économique des ménages aux aliments est réduit en raison de l'augmentation des prix des produits de base et d'une inflation de 30% en février 2025 dans un contexte de baisse des revenus des ménages, aussi bien dans la zone métropolitaine que dans le reste du pays. Dans les zones rurales, les faibles productions agricoles liées à des systèmes peu modernisés demeurent largement insuffisantes pour faire face aux besoins alimentaires du pays.

À cela s'ajoute, la suspension de nombreux projets tant pour l'assistance alimentaire d'urgence que pour le soutien à la résilience des populations, principal fait marquant sur le premier trimestre 2025. Entre août 2024 et février 2025, près de 977,000 Haïtiens ont bénéficié d'une assistance alimentaire humanitaire sur une base mensuelle, couvrant 25% à 50% des besoins kilocaloriques des bénéficiaires. Cette assistance a été cruciale pour prévenir une détérioration vers les phases les plus sévères, en particulier parmi la population urbaine et déplacée n'ayant pas accès aux opportunités de subsistance à cause de l'insécurité. Au vu de l'incertitude sur le financement de l'assistance et de la définition de l'IPC quant à la prise en compte de ce facteur dans les analyses, aucune assistance alimentaire humanitaire n'a été considérée dans cette actualisation, tout comme dans la projection faite en août 2024. Cette mise à jour

ANALYSE IPC DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AIGUË MARS - JUIN 2025

Publié le 14 avril 2025

Situation projetée: mars - juin 2025



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones non analysées

Symboles de la carte

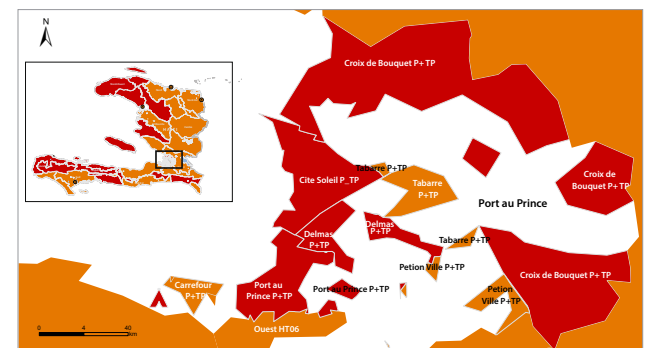
- Classification des zones d'installation urbaines
- Classification des zones d'installation de PDI/autres

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire

(pris en compte dans la classification des phases)

- Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire
- Au moins 25% des ménages ont plus de 50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Zone métropolitaine de Port au Prince



Facteurs déterminants

-  **Intensification de la violence des gangs armés** limitant la circulation personnes et des biens.
-  **Chocs économiques**, contraction du PIB sur les six dernières années et inflation de près de 30% en février 2025.
-  **Chocs climatiques** tels que les inondations affectant les zones rurales, parmi lesquelles certaines déjà affectées par d'autres événements, comme l'impact résiduel sur les moyens d'existence du séisme de 2021 dans la Grand Anse.
-  **Faible assistance humanitaire** dans les zones de préoccupation de manière générale.
-  **Pertes d'emplois importantes tant dans le secteur informel que formel** exacerbant la réduction de l'accès financier des ménages à l'alimentation.
-  **Faible productions agricoles internes** en zone rurales liées à des systèmes agricoles peu modernisés.

montre une augmentation de la population en Phase 3 ou plus de 300,000 personnes comparée à la période courante d'août 2024 à février 2025, ainsi qu'une détérioration de plus de 100,000 personnes par rapport à la projection précédente. Cela inclut une augmentation de la population en Phase 5 (catastrophe) de 5,600 à 8,400 personnes dans les camps de déplacés. La présence et l'augmentation de populations en Phase 5 et en Phase 4 est un signe du besoin d'assurer une réponse immédiate pour sauver des vies en Haïti.

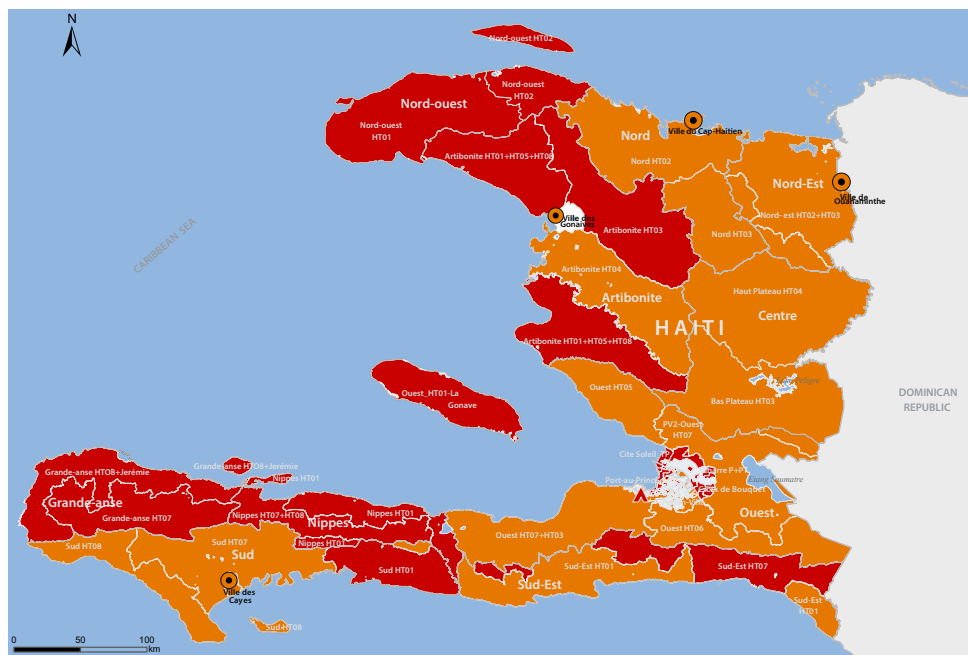
Selon les résultats de cette mise à jour de l'analyse IPC, plus de 5.7 millions de personnes sont confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë pour la période de mars à juin 2025, représentant 51% de la population haïtienne analysée, soit un niveau d'insécurité alimentaire historiquement jamais atteint. Le nombre de personnes en Urgence (Phase 4) s'élève à 2.1 millions de personnes (19% de la population analysée) et 3.6 millions (32% de la population analysée) apparaissent en Crise.

Les principaux facteurs et hypothèses revus lors de cette actualisation incluent la détérioration et l'intensification de la violence par les gangs armés, l'augmentation des prix des produits alimentaires, la perte d'opportunités de revenus des ménages et le manque d'aide humanitaire prévue dans les zones les plus touchées.

Seize zones sont désormais classées en Phase 4 (Urgence) contre quinze sur la dernière analyse. Il s'agit des zones du Haut-Artibonite (Artibonite HT01 et HT03), de la Grand'Anse, des Nippes, du Nord-Ouest, de La Gonâve, de la zone d'Aquin, de la zone Sud-Est HT07, de Cité Soleil, des camps de déplacés ainsi que les quartiers Pauvres et Très Pauvres (P et TP) de Croix-des-Bouquets, de Delmas et de Port-au-Prince. Si la zone de l'Artibonite HT01 passe d'une classification de Crise à Urgence, les autres zones du pays continuent de présenter des classifications de sécurité alimentaire de Crise (Phase 3), avec pour toutes les zones des proportions de populations en Urgence (Phase 4).

L'assistance revêt toutefois un rôle primordial et une reprise est nécessaire afin d'endiguer la détérioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, particulièrement dans les camps et toutes les zones classées en Phase 4.

CARTE ET TABLEAU DE LA MISE À JOUR DE LA SITUATION PROJETÉE (MARS - JUIN 2025)



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones non analysées

Symboles de la carte

- Classification des zones d'installation urbaines
- Classification des zones d'installation de PDI/autres

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire

(pris en compte dans la classification des phases)

- Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire
- Au moins 25% des ménages ont plus de 50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Niveau de preuve

*** Elevé

Estimation de population pour la situation projetée (mars – juin 2025)

Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%		#per.	%
Artibonite	Artibonite HT01+HT05+HT08	744,810	148,962	20	223,443	30	223,443	30	148,962	20	0	0	4	372,405	50
	Artibonite HT03	455,009	113,752	25	113,752	25	136,503	30	91,002	20	0	0	4	227,505	50
	Artibonite HT04	467,251	116,813	25	116,813	25	163,538	35	70,088	15	0	0	3	233,626	50
	Ville des Gonaïves	238,709	47,742	20	83,548	35	83,548	35	23,871	10	0	0	3	107,419	45
	Artibonite Total	1,905,779	427,269	22	537,556	28	607,032	32	333,922	18	0	0		940,954	49
Carrefour	Carrefour_P+TP	260,280	78,084	30	78,084	30	78,084	30	26,028	10	0	0	3	104,112	40
	Carrefour Total	260,280	78,084	30	78,084	30	78,084	30	26,028	10	0	0		104,112	40
Centre	Bas plateau HT03	424,639	84,928	20	106,160	25	169,856	40	63,696	15	0	0	3	233,552	55
	Haut plateau HT04	451,847	112,962	25	135,554	30	135,554	30	67,777	15	0	0	3	203,331	45
	Centre Total	876,486	197,890	23	241,714	28	305,410	35	131,473	15	0	0		436,883	50
Cite Soleil	Cite Soleil P_TP	290,666	58,133	20	87,200	30	87,200	30	58,133	20	0	0	4	145,333	50
	Cite Soleil Total	290,666	58,133	20	87,200	30	87,200	30	58,133	20	0	0		145,333	50
Croix des Bouquets	Croix de Bouquet P+ TP	20,759	4,152	20	4,152	20	7,266	35	5,190	25	0	0	4	12,456	60
	Croix des Bouquets Total	20,759	4,152	20	4,152	20	7,266	35	5,190	25	0	0		12,456	60
Delmas	Delmas P+TP	258,457	51,691	20	51,691	20	90,460	35	64,614	25	0	0	4	155,074	60
	Delmas Total	258,457	51,691	20	51,691	20	90,460	35	64,614	25	0	0		155,074	60
Grand-Anse	Grande-anse HT07	196,353	39,271	20	39,271	20	68,724	35	49,088	25	0	0	4	117,812	60
	Grande-anse HT08 + Jérémie	402,093	80,419	20	100,523	25	120,628	30	100,523	25	0	0	4	221,151	55
	Grand-Anse Total	598,446	119,689	20	139,794	23	189,351	32	149,612	25	0	0		338,963	57



Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per	%		#per.	%
Nippes	Nippes HT01	212,628	42,526	20	42,526	20	74,420	35	53,157	25	0	0	4	127,577	60
	Nippes HT07 +HT08	204,536	40,907	20	40,907	20	81,814	40	40,907	20	0	0	4	122,721	60
	Nippes Total	417,164	83,433	20	83,433	20	156,234	37	94,064	23	0	0		250,298	60
Nord	Nord HT02	645,190	161,298	25	193,557	30	193,557	30	96,779	15	0	0	3	290,336	45
	Nord HT03	268,395	67,099	25	67,099	25	93,938	35	40,259	15	0	0	3	134,197	50
	Ville du Cap Haïtien	307,950	123,180	40	92,385	30	76,988	25	15,398	5	0	0	3	92,386	30
	Nord Total	1,221,535	351,576	29	353,041	29	364,483	30	152,435	12	0	0		516,918	42
Nord-Est	Nord-est HT02+HT03	410,195	102,549	25	102,549	25	143,568	35	61,529	15	0	0	3	205,097	50
	Ville de Ouanaminthe	77,754	23,326	30	27,214	35	19,439	25	7,775	10	0	0	3	27,214	35
	Nord-Est Total	487,949	125,875	26	129,763	27	163,007	33	69,305	14	0	0		232,312	48
Nord-Ouest	Nord-ouest HT01	364,241	72,848	20	54,636	15	127,484	35	109,272	30	0	0	4	236,756	65
	Nord-ouest HT02	439,949	87,990	20	87,990	20	131,985	30	131,985	30	0	0	4	263,970	60
	Nord-Ouest Total	804,190	160,838	20	142,626	18	259,469	32	241,257	30	0	0		500,726	62
Ouest	Ouest_HT01- La gonave	104,355	15,653	15	26,089	25	36,524	35	26,089	25	0	0	4	62,613	60
	Ouest HT05	134,306	40,292	30	40,292	30	40,292	30	13,431	10	0	0	3	53,723	40
	Ouest HT06	143,997	43,199	30	35,999	25	43,199	30	21,600	15	0	0	3	64,799	45
	Ouest HT07+HT03	868,074	217,019	25	260,422	30	260,422	30	130,211	15	0	0	3	390,633	45
	Ouest Total	1,250,732	316,163	25	362,802	29	380,437	30	191,330	15	0	0		571,767	46
Petion-Ville	Petion Ville P+TP	196,207	58,862	30	58,862	30	49,052	25	29,431	15	0	0	3	78,483	40
	Petion-Ville Total	196,207	58,862	30	58,862	30	49,052	25	29,431	15	0	0		78,483	40
Port au Prince	Port au Prince P+TP	636,205	95,431	15	127,241	20	222,672	35	190,862	30	0	0	4	413,534	65
	Port au Prince Total	636,205	95,431	15	127,241	20	222,672	35	190,862	30	0	0		413,534	65
Sud	Sud HT01	120,483	30,121	25	24,097	20	42,169	35	24,097	20	0	0	4	66,266	55
	Sud HT07	466,268	93,254	20	116,567	25	186,507	40	69,940	15	0	0	3	256,447	55
	Sud HT08	281,745	70,436	25	84,524	30	84,524	30	42,262	15	0	0	3	126,786	45
	Ville des Cayes	112,128	33,638	30	28,032	25	33,638	30	16,819	15	0	0	3	50,457	45
	Sud Total	980,624	227,449	23	253,219	26	346,838	35	153,118	16	0	0		499,956	51
Sud-Est	Sud-est HT01	467,814	140,344	30	140,344	30	116,954	25	70,172	15	0	0	3	187,126	40
	Sud-est HT07	331,869	82,967	25	66,374	20	116,154	35	66,374	20	0	0	4	182,528	55
	Sud-Est Total	799,683	223,311	28	206,718	26	233,108	29	136,546	17	0	0		369,654	46
Tabarre	Tabarre P+TP	40,814	8,163	20	12,244	30	14,285	35	6,122	15	0	0	3	20,407	50
	Tabarre Total	40,814	8,163	20	12,244	30	14,285	35	6,122	15	0	0		20,407	50
Autres	Camp de déplacement	168,629	16,863	10	25,294	15	50,589	30	67,452	40	8,431	5	4	126,472	75
	Camp de déplacement Total	168,629	16,863	10	25,294	15	50,589	30	67,452	40	8,431	5		126,472	75
Grand Total		11,214,605	2,604,872	23	2,895,434	26	3,604,975	32	2,100,893	19	8,431	0		5,714,300	51

Note : Une population en Phase 3+ ne reflète pas nécessairement l'ensemble de la population nécessitant une action urgente. En effet, certains ménages peuvent être en Phase 2 ou même 1, mais uniquement parce qu'ils ont reçu une aide, et peuvent donc avoir besoin d'une action continue. Les incohérences marginales qui peuvent apparaître dans les pourcentages globaux des totaux et des grands totaux sont imputables aux arrondis.

VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE À JOUR DE LA SITUATION PROJÉTÉE (MARS - JUIN 2025)

HYPOTHÈSES CLÉS DE LA PROJECTION

Situation sécuritaire - Après une stabilité relative au deuxième trimestre 2024, la violence a fortement augmenté au troisième trimestre 2024. Cette tendance pourrait se poursuivre, affectant la chaîne d'approvisionnement et intensifiant les déplacements de populations, ce qui aurait des conséquences négatives sur la période de projection. Ce nouvel exercice (Round 9) de la matrice de suivi de déplacement indique une présence d'1,04 million de personnes en situation de déplacement en Haïti, soit une augmentation de 48% comparativement à l'exercice précédent (Round 8 – Septembre 2024).

Gel des financements humanitaires extérieurs - La suspension de nombreux projets tant pour l'assistance alimentaire d'urgence que pour le soutien à la résilience est l'un des faits saillants du premier trimestre 2025. De par ces mesures, des ménages vulnérables sont privés d'une assistance vitale et des pertes d'emplois formels sont enregistrés, et par ricochet, les sources de revenus et/ou d'alimentation de toutes ces catégories sont affectées.

Troubles socio-politiques - Les prochaines campagnes électorales, la frustration liée au manque de résultats de la mission multinationale et les accusations de corruption contre certains membres du conseil présidentiel pourraient relancer les troubles socio-politiques. Cela risquerait de détériorer davantage la situation économique.

Perspectives pour les campagnes d'été et d'hiver - Avec 50 % de chances de précipitations supérieures à la normale de l'UHM pour août à octobre 2024, les perspectives de performance pour les campagnes d'été et d'hiver sont favorables, malgré le manque d'assistance aux producteurs et les défis logistiques. Cela pourrait atténuer la sévérité de la saison de soudure à venir.

Impacts de la Niña - Selon l'IRI, il y a 66 % de chances que La Niña se développe en septembre-novembre 2024 et 57 % de chances qu'elle se prolonge jusqu'en janvier-mars 2025. Si La Niña persiste (plus de pluie, moins de pluie), cela pourrait gravement affecter la production de la campagne d'hiver et les cultures à long cycle du printemps, aggravant ainsi la saison de soudure.

Dynamique de l'emploi - En plus des pertes d'emplois informels liées aux contraintes sécuritaires, la fermeture potentielle de certaines industries de sous-traitance pourrait aggraver la situation de l'emploi, malgré les promesses du gouvernement de créer des postes dans l'administration publique.

Déportations massives - Les déportations d'Haïtiens constituent l'une des principales mobilités humaines dans le pays. En 2024, près de 200 000 personnes ont été déportées vers Haïti par différents pays. La situation des migrants haïtiens se détériorera probablement davantage en 2025. Le groupe de travail sur la protection des migrants anticipe que 350 000 personnes (dont 18 % de femmes et plus de 5 % d'enfants) seront expulsées vers Haïti et nécessiteront une aide humanitaire. Cette prévision à la hausse s'explique d'une part par l'annonce du gouvernement dominicain, en octobre 2024, d'expulser 10 000 Haïtiens par semaine, et, par les changements annoncés dans la politique migratoire des États-Unis après les résultats des récentes élections.

Une mise à jour de la période de projection de la dernière analyse IPC d'août 2024 a été réalisée à la fin du mois de mars 2025 afin d'actualiser la classification de l'insécurité alimentaire aiguë initialement publiée en septembre 2024. Conformément aux protocoles IPC, l'équipe d'analystes a revu et réajusté les différentes hypothèses définies pour la période de projection (mars-juin 2025) sur la base de l'analyse des preuves.

Bien que les hypothèses initiales aient évolué comme prévu, l'analyse des facteurs contributifs a révélé que d'autres événements ont aggravé la situation d'insécurité alimentaire, notamment :

- **L'intensification des déplacements internes**, avec une augmentation de près de 50 % par rapport à juin 2024. Le nombre de déplacés a franchi la barre d'un million de personnes.
- **L'exacerbation de la violence** dans certains quartiers de la zone métropolitaine et dans plusieurs communes du reste du département de l'Ouest ainsi que dans le département de l'Artibonite.
- **Le niveau de l'inflation demeure élevé**, avec un taux de près de 30% entre août 2024 et février 2025.

La situation s'est détériorée dans 15 des 35 zones analysées. Parmi elles, deux zones ont connu une aggravation avec 10 % de ménages supplémentaires en insécurité alimentaire par rapport à la projection précédente (mars-juin 2025) et à la situation courante (septembre 2024 - février 2025). Il s'agit des quartiers P et TP de Port-au-Prince et de Delmas.

Treize autres zones ont connu une détérioration moins sévère de 5 %, affectant principalement les zones fortement touchées par la violence des gangs armés, soit directement, soit indirectement. Cela concerne notamment les zones suivantes :

- Les camps de déplacés, qui enregistrent la plus forte prévalence d'insécurité alimentaire, avec 5 % de la population en phase 5 (Catastrophe).
- Les montagnes humides de l'Ouest, notamment Kenscoff, en proie à la violence des gangs durant le premier trimestre de l'année 2025.
- Le Nord-Est.
- Le Bas-Plateau.
- Le Bas Nord-Ouest.
- L'arrondissement de Belle-Anse.
- Le Sud, à l'exception de la côte sud.
- Les quartiers pauvres de Pétion-Ville.
- Le Haut-Artibonite.
- Les Nippes.

ZONES LES PLUS AFFECTÉES (MARS - JUIN 2025)

Zones de priorité 1. Il s'agit des 16 zones classifiées en phase 4 de l'IPC (Urgence) :

- Le haut Artibonite (Artibonite HT01 et Artibonite HT03)
- Le département de la Grand' Anse (Grand-Anse HT07 et Grand-Anse HT08 + Jérémie)
- Le département des Nippes (Nippes HT01 et Nippes HT07)
- Le département du Nord-Ouest (Nord-Ouest HT01 et Nord-Ouest HT02)
- La Gonâve (Ouest HT01)
- La commune d'Aquin (Sud HT01)
- L'arrondissement de Belle Anse en grande partie (Sud-Est HT07)
- Cité Soleil
- Croix des Bouquets P et TP
- Delmas P et TP
- Port au Prince P et TP
- Camps des déplacés

Ces zones méritent une attention particulière dans la mesure où les ménages en phase 4 de l'IPC ont subi une perte extrême des avoirs relatifs aux moyens d'existence qui entraîne des déficits de consommation alimentaire importants à court terme et des taux de malnutrition aiguë très élevés.

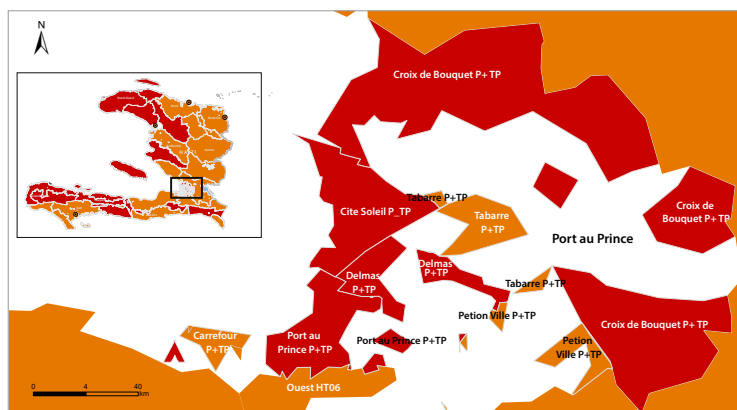
Zones de priorité 2. Il s'agit des zones classées en phase 3 de l'IPC (Crise) montrant les plus forts taux de personnes en insécurité alimentaire (prévalence d'insécurité alimentaire supérieure ou égale à 50%)

- La plaine rizicole de l'Artibonite (Artibonite HT04)
- Le Bas Plateau HT03
- La zone de Plateau du département du Nord (Nord HT03)
- Le Nord-Est (hormis Ouanaminthe)
- La partie centrale du département du Sud (Sud HT07)
- Tabarre P et TP

FOCUS SUR LA SITUATION DE LA ZONE METROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE (ZMPAP) ET LES CAMPS DE DEPLACES

Les résultats de la mise à jour de la projection indiquent que 56% de la population analysée de la zone métropolitaine de Port-au-Prince sont en insécurité alimentaire aiguë (Phase 3 de l'IPC ou plus). La situation dans cette zone apparaît sévère considérant que la moyenne nationale est de 51%. Sur les huit unités analysées, cinq sont classifiées en situation Urgence (Phase 4 de l'IPC) notamment : Camps des déplacés, Cité Soleil, Port-au-Prince P et TP, Croix des Bouquets P et TP et Delmas P et TP. La situation sécuritaire à Port-au-Prince a fortement touché les communautés de plusieurs zones de la capitale, dont Delmas, Carrefour-Feuilles, Martissant, Fort National, Pétiön-Ville et Tabarre, forçant des milliers de personnes à se déplacer pour se mettre à l'abri laissant derrière elles leurs moyens de subsistance. Cette violence a également entraîné la suspension de tous les vols commerciaux vers l'aéroport international principal de Toussaint Louverture depuis le 11 novembre 2024 après que trois avions de compagnies aériennes américaines ont été touchés par des projectiles. Cette fermeture isole Port-au-Prince du reste du pays et globalement du reste du monde, et a affecté l'activité des acteurs humanitaires réduisant leur présence dans certaines parties du pays.

CARTE DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE DE PORT AU PRINCE



Selon l'enquête DIEM Round 7 de la FAO conduite du 15 janvier au 18 février 2025, plus d'un ménage sur trois est touché par l'insécurité et la violence dans la ZMPAP. Cette dégradation continue de la situation sécuritaire a eu comme impact direct un niveau d'insécurité alimentaire très alarmant surtout dans les quartiers Pauvres(P) et Très Pauvres (TP). Selon la même enquête, l'échelle de la faim (HHS) indique une faim sévère à Cité Soleil (48%), Croix-des-bouquets (32%), Delmas (29%) tandis qu'elle atteint 38% pour Port-au-Prince. Le score de consommation alimentaire (SCA) affiche des scores pauvres et limites assez élevées particulièrement à Cité Soleil (46%) et Delmas (43%). Selon l'Enquête Nationale de Suivi de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSSAN) / édition 2024, le taux de Malnutrition Aiguë Globale (MAG) selon le Périmètre Brachial (PB) chez les enfants de 6 à 59 mois est de 24.6% dans les camps des déplacés.

L'analyse des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence révèle que les ménages issus des quartiers ZMPAP couverts par l'enquête DIEM ont considérablement fait recours à des stratégies d'urgence pour répondre leurs besoins de base, plus précisément à Cité Soleil (49%), Croix des bouquets (44%), Delmas (42%) et Port-au-Prince (43%).

En raison de l'accélération de l'insécurité, la plupart des personnes déplacées ont trouvé refuge dans l'un des 108 sites de déplacement répertoriés par l'OIM - dont 25 ont été créés au cours du premier trimestre de 2025 - tandis que d'autres ont trouvé refuge dans des familles d'accueil déjà fortement affectées par cette crise. Le neuvième round sur la situation des personnes déplacées internes en Haïti publié par l'OIM, en décembre 2024, indique la présence de 261 448 personnes déplacées internes en zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPAP), soit 51% de plus qu'au round 8. Cette augmentation est principalement due aux violences armées survenues durant le dernier trimestre de l'an. A l'échelle nationale, les personnes déplacées internes représentent 9% de la population du pays.

Cette analyse (IPC) a considéré dès lors, les camps des déplacés sur l'ensemble de la ZMPAP comme une unité d'analyse séparée afin de faire ressortir la situation de ce groupe de population plus vulnérables qui est en augmentation par rapport à l'analyse d'août 2024 en raison de l'accroissement du nombre de PDI installés dans les camps. Au terme de l'analyse, il est attendu en période projetée (Mars-Juin 2025), plus 8 400 personnes déplacées en phase catastrophe (Phase 5 de l'IPC), représentant près de 5% des personnes déplacées vivant dans des camps. Selon les enquêtes mVAM (mobile Vulnerability Analysis and Mapping) du PAM en mars 2025, il est constaté un niveau de privation alimentaire sévère des PDI : près de 75 % d'entre eux ne prennent qu'un repas dans la journée, voire passent toute la journée sans manger. La diversification et la fréquence des repas au cours de la semaine ne sont pas adéquates non plus, car près de 90 % des PDI présentent une consommation alimentaire insuffisante (pauvre ou limite), dont 60 % dans un état plus sévère « pauvre ». Pour faire face au manque de nourriture, trois ménages sur quatre dans les camps des déplacés adoptent des stratégies de consommation de crise ou d'urgence, comme réduire la quantité de repas, se restreindre ou se priver d'aliments au profit des enfants. Aussi, une vulnérabilité économique est observée, 96 % des personnes déplacées internes (PDI) déclarent connaître soit une baisse de leurs revenus (62 %), soit ne disposer d'aucun revenu (34 %). Cette situation met en évidence la très grande précarité des PDI pour subvenir à leurs besoins de base sans soutien extérieur.

La majorité des PDI de la ZMPAP (65 %) se trouve sur des camps de déplacés, où les conditions de vie accentuent leurs conditions de précarité, exacerbée par l'impact de l'arrêt de certains programmes, d'assainissement ou encore de santé. En effet, sept déplacés internes sur dix déclarent rencontrer des problèmes graves liés à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement sur ces camps. Ce qui pourrait affecter leur statut nutritionnel surtout chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ou

allaitantes. De plus, près de la moitié d'entre eux ne se sentent toujours pas en sécurité sur ces camps, dont 20 % ont rapporté avoir été victimes de violences, d'agression ou de harcèlement.

Les perspectives de la situation sécuritaire font état d'un scénario plus probable d'une dégradation continue de la ZMPAP et de la multiplication des camps de déplacés, augmentant le risque d'un afflux plus massif de personnes déplacées entre mars et juin 2025, et entraînant une augmentation des besoins d'assistance.

Assistance alimentaire

- L'assistance alimentaire humanitaire est composée de tout transfert de ressources direct en réponse à des événements aigus et dont le but est de réduire les déficits alimentaires, sauver des vies et protéger les moyens d'existence en facilitant l'accès à la nourriture. L'assistance alimentaire humanitaire peut inclure différentes modalités telles que les transferts de nourriture, d'argent, de bétail et autres formes d'assistance en termes de moyens d'existence.
- L'accélération de l'insécurité demeure un facteur contributif majeur affectant l'accès des ménages à l'alimentation et aux moyens d'existence, en particulier pour les personnes déplacées et limite considérablement les distributions de l'assistance alimentaire. Toutefois, les efforts entrepris par les partenaires du secteur ont permis d'apporter une assistance aux personnes vulnérables vivants dans les camps des déplacés ainsi que dans les familles d'accueil. Selon les données du cycle 9 (Décembre 2024) du suivi des déplacements de l'OIM, 168 929 personnes se retrouvent dans des camps de déplacés dans le département de l'Ouest. D'août 2024 à février 2025, plus de 143 000 personnes ont reçu une assistance alimentaire couvrant au moins 25% de leurs besoins alimentaires (source matrice 5W du secteur SSA). Les données partagées par les partenaires du secteur sécurité alimentaire indiquent que, d'août 2024 à février 2025, environ 977 100 personnes (soit 8% de la population analysée) ont reçu une assistance alimentaire humanitaire couvrant au moins 25% de leurs besoins alimentaires. Ainsi, 43% de personnes Pauvres et Très Pauvres de Port-au-Prince, 30% de l'Ouest HT07 et 35% de Ouanaminthe ont une assistance alimentaire couvrant au moins 25% de leurs besoins alimentaires humanitaires. Par ailleurs, 22% de la population de Delmas P et TP, 20% de la Grand'Anse HT08 et 24% de Nord-Ouest HT01 ont également reçu une assistance couvrant au moins 25% de leurs besoins alimentaires.
- Cette assistance a été cruciale pour prévenir une détérioration vers les phases les plus sévères, en particulier parmi la population urbaine et déplacée n'ayant pas accès aux opportunités de subsistance à cause de l'insécurité. Depuis mars 2025, le financement n'est plus assuré. Au vue de l'incertitude sur le financement de l'assistance et de la définition de l'IPC quant à la prise en compte de ce facteur dans les analyses, aucune assistance alimentaire humanitaire n'a été considérée dans cette actualisation, tout comme dans la projection faite en août 2024.
- L'intensification de la violence, avec comme corollaire des vagues de déplacement, continue à créer des besoins supplémentaires tant pour les PDI que les familles d'accueils. Cette situation risque de s'empirer avec la perte continue des opportunités d'emploi, l'accès limité aux champs et surtout si le gel de l'aide humanitaire par l'administration américaine devait perdurer.

ANALYSE SEXOSPECIFIQUE

Haïti devenant de jour en jour un pays où la violence bat son plein, l'insécurité alimentaire fait rage et des inégalités entre les sexes se multiplient à plusieurs niveaux. Cette situation a beaucoup interpellé la communauté humanitaire et depuis le mois d'août 2024, un module sur l'analyse sexospécifique a été ajouté en plus de l'analyse IPC classique. Il est question de prendre en compte l'aspect genre dans l'ENSSAN (l'Enquête Nationale de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle) et de pouvoir analyser la situation de sécurité alimentaire des ménages dirigés par les deux genres lors des analyses IPC. Ainsi, une mise à jour de la projection de l'analyse sexospécifique d'août 2024 a été également effectuée. À noter que pour l'analyse sexospécifique, 12 unités ont été analysées dans les dix départements du pays, incluant la ZMPAP et les camps des déplacés.

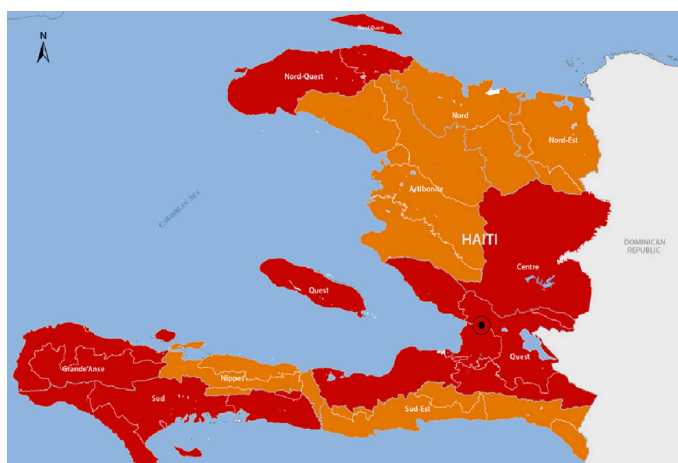
Les résultats de la mise à jour de la projection montrent que quatre zones enregistrent des détériorations de la situation de sécurité alimentaire pour les femmes par rapport à la situation projetée de l'analyse sexospécifique d'août 2024. Il s'agit des camps de déplacés (65%), de l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince (60%), du Reste Ouest (50%) et de l'Artibonite (40%) de ménages dirigés par les femmes sont en situation d'insécurité alimentaire aigüe (Phase 3 ou pire).

La mise à jour de la situation projetée de l'analyse sexospécifique révèle que les ménages dirigés par les femmes sont de plus en plus affectés par l'insécurité alimentaire. Les résultats démontrent que pour la période projetée Mars - Juin 2025, 50% de la population analysée (environ 3.1 millions de personnes) ayant une femme comme cheffe de ménage sont en situation d'insécurité alimentaire aigüe (Phase 3 ou pire) contre 49% (environ 2.82 millions) pour l'analyse d'août 2024, soit une augmentation d'un pourcent.

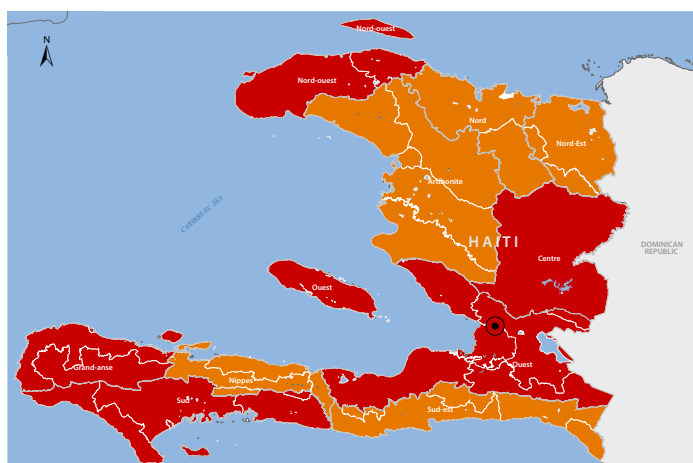
Parmi les 12 unités analysées, sept sont classées en phase d'urgence :

- Les camps de déplacés : 35% de ménages dirigés par les femmes sont en phase d'urgence et 5% (environ 3000 personnes) sont en phase Catastrophe.
- La Centre : 25% sont en phase d'urgence.
- La ZMPAP : 5% de ménages dirigés par les femmes au niveau de la ZMPAP migrent de la phase de crise à la phase d'urgence donnant un total de 30 % en phase Urgence.
- Le Nord-Ouest : 30% en phase Urgence.
- Le reste de l'Ouest : 5% de ménages basculent de la phase de crise à la phase d'urgence donnant un total de 25% en phase Urgence.
- La Grand 'Anse : 25% sont en phase d'urgence.

SITUATION PROJETÉE (MARS – JUIN 2025)



SITUATION PROJETÉE MISE A JOUR (MARS – JUIN 2025)



Dans un contexte marqué par l'accélération de la violence des groupes armés entraînant des déplacements massifs de plus d'un million de personnes dont plus de la moitié (55%) sont des femmes et des enfants. La situation en cours est aussi influencée par de multiples cas de violence basés sur le genre : environ 4 177 cas de Violence Basée sur le Genre (VBG) ont été rapporté dans l'Ouest, 1 090 dans l'Artibonite, 645 dans la Grand 'Anse et 244 dans le Centre. Cette situation est d'autant plus préoccupante compte tenu de l'arrêt des financements de l'USAID et de différents projets d'assistance découlant de ces fonds notamment envers les femmes. A cela s'ajoute le chômage qui bat son plein, certaines industries de sous-traitance (où l'on remarque en grande partie des femmes) risquant de déposer les clés et la question de déportations massives provenant de la République Dominicaine et des Etats-Unis tendent à amplifier la crise alimentaire. Notons également que selon l'analyse des besoins et plan de réponses humanitaires (HNRP 2025), dans tout le pays, 47% de femmes et filles sont en besoin humanitaire en 2025.



Estimation de population (ménages dirigés par les femmes) pour la situation projetée mise à jour (mars – juin 2025)

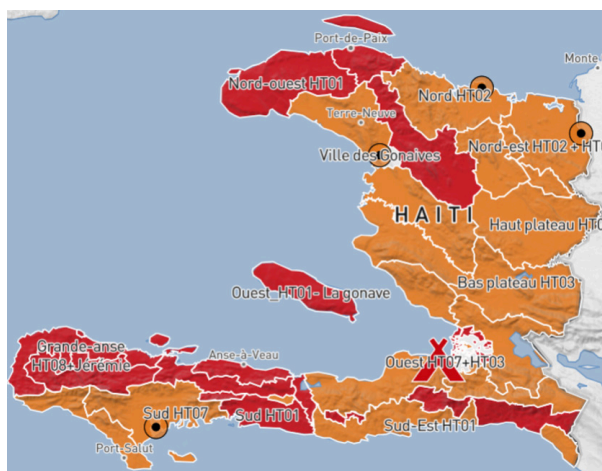
Departement	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
		#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%		#per.	%
Artibonite	1,085,838	325,751	30	325,751	30	271,460	25	162,876	15	0	0	3	434,336	40
Camp de déplacement	60,419	9,063	15	12,084	20	15,105	25	21,147	35	3,021	5	4	39,273	65
Centre	384,627	76,925	20	96,157	25	115,388	30	96,157	25	0	0	4	211,545	55
Grand-anse	239,353	47,871	20	59,838	25	71,806	30	59,838	25	0	0	4	131,644	55
Nippes	218,054	43,611	20	54,514	25	87,222	40	32,708	15	0	0	3	119,930	55
Nord	712,226	213,668	30	213,668	30	178,057	25	106,834	15	0	0	3	284,891	40
Nord-Est	274,021	82,206	30	95,907	35	54,804	20	41,103	15	0	0	3	95,907	35
Nord-ouest	417,888	83,578	20	83,578	20	125,366	30	125,366	30	0	0	4	250,732	60
Ouest	707,476	176,869	25	176,869	25	176,869	25	176,869	25	0	0	4	353,738	50
Sud	692,148	138,430	20	207,644	30	207,644	30	138,430	20	0	0	4	346,074	50
Sud-est	456,456	91,291	20	114,114	25	182,582	40	68,468	15	0	0	3	251,050	55
Zone métropolitaine	975,851	195,170	20	195,170	20	243,963	25	341,548	35	0	0	4	585,511	60
Grand Total	6,224,357	1,484,433	24	1,635,294	26	1,730,266	28	1,371,344	22	3,021	0		3,104,630	50

COMPARAISON PAR RAPPORT A L'ANALYSE ANTERIEURE

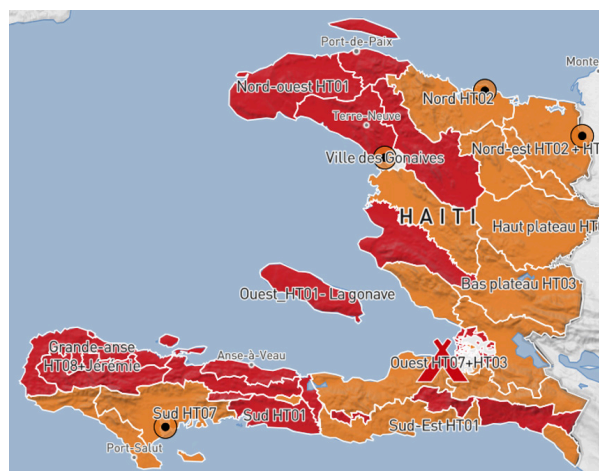
La mise à jour de la projection (mars à juin 2025) révèle une détérioration de la prévalence de l'insécurité alimentaire (Phase 3 ou pire), qui est passée de 49% (environ 5,5 millions de personnes) à 51% (environ 5,7 millions), soit une augmentation de deux points de pourcentage. Le nombre de personnes en Phase Catastrophe a augmenté passant de 5 600 personnes à 8 400 personnes. De même, la population en Urgence (Phase 4 de l'IPC) est passée de 17% (environ 2 millions de personnes) à 19% (environ 2.1 millions de personnes). Cette détérioration a été plus marquée au niveau du Haut Artibonite (Artibonite HT01), qui est passée de la phase Crise (phase de 3 de l'IPC) à la phase Urgence (phase 4 de l'IPC) ainsi qu'à Port-au-Prince où la prévalence a augmenté de 10%, passant de 55% à 65% de personnes en Phase 3 ou pire.

La dégradation est moins sévère avec une augmentation moyenne de 5% de personnes en insécurité alimentaire (Phase 3 ou pire). C'est notamment le cas pour les zones de Delmas (P et TP), du Bas Nord-Ouest (Nord-Ouest HT01), de la zone rizicole de l'Artibonite (Artibonite HT04), les zones montagneuses humides de l'Ouest (Ouest HT06) et de Pétion-Ville (P et TP).

SITUATION PROJETÉE - Mars 2025 à juin 2025



MISE À JOUR DE LA PROJECTION - Mars 2025 à juin 2025



COMPARAISON AUX ANALYSES ANTERIEURES

Période de l'analyse	Actuelle	Projetée	Actuelle	Projetée	Projetée (Mise à jour)
Durée	Août 2023- février 2024	Mars - juin 2024	Août 2024- février 2025	Mars - juin 2025	Mars - juin 2025
Population analysée	9,665,311	9,665,311	11,214,605	11,214,605	11,214,605
Pourcentage en phase 3 de l'IPC et pire	44%	45%	48%	49%	51%
Population en phase 3 de l'IPC et pire	4,389,269	4,454,703	5,407,898	5,535,334	5,714,300
Population en phase 3 de l'IPC	2,974,017	3,047,086	3,400,350	3,534,353	3,604,975
Pourcentage en phase 3 de l'IPC	30%	31%	30%	32%	32%
Population en phase 4 de l'IPC	1,415,252	1,407,617	2,001,911	1,995,345	2,100,893
Pourcentage en phase 4 de l'IPC	14%	14%	18%	17%	19%
Population en phase 5 de l'IPC	0	0	5,636	5,636	8,431
Pourcentage en phase 5 de l'IPC	0%	0%	0%	0%	0%
Assistance	Assistance incluse	Sans inclusion de l'assistance	Assistance incluse	Sans inclusion de l'assistance	Sans inclusion de l'assistance

RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION

INTERVENTIONS D'URGENCE : Pour les zones classées en Phase 3 (crise) et en Phase 4 (Urgence) de l'IPC, il est impératif de mettre en œuvre des actions urgentes. Ces interventions doivent prioritairement venir en aide aux ménages les plus pauvres et les plus affectés pour subvenir à leurs besoins, sauver leurs vies, réduire significativement leurs déficits de consommation alimentaire et éviter des pertes totales et irrémédiables de leurs moyens d'existence.

APPUI AUX MOYENS D'EXISTENCE : Eu égard aux chocs concomitants et/ou récurrents (sécheresse, hausse des prix, insécurité, inondation...) qui ont affecté les ménages vulnérables ces dernières années, des actions de restauration et de développement de leurs moyens d'existence et de leurs avoirs s'avèrent indispensables. Les actions de soutien à la résilience devront viser, de manière opportune, un appui aux intrants agricoles et d'élevage, des crédits ruraux, des appuis en matériels, ... afin de faciliter d'une part la mise en place de la campagne de printemps 2025 et d'autre part la restauration des moyens d'existence (activités génératrices de revenus, élevage, transformation des produits agricoles, transferts d'argent, etc.).

ARTICULATION ENTRE L'URGENCE ET LE DEVELOPPEMENT : Considérant la forte influence des facteurs structurels de risques d'insécurité alimentaire aiguë des ménages (développement agricole, accès aux services de base, gouvernance...) et la nécessité de favoriser le lien entre l'urgence et le développement, notamment dans le cadre du Nexus humanitaire-Développement-Paix, il est primordial de repenser les stratégies d'intervention et de revoir les perspectives afin d'avoir des effets plus durables et structurants sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages.

Recommandations spécifiques à la dimension genre

Particulièrement, pour les zones (les camps de déplacés, le Centre, la ZMPAP, le Nord-Ouest, le Reste Ouest, la Grand 'Anse et le Sud-Est) classifiées en situation Urgence (Phase 4 de l'IPC), il est recommandé de :

- Fournir une **assistance alimentaire et en cash/ monétaire d'urgence** aux ménages dirigés par les femmes.
- Mettre en place des **activités génératrices de revenus** pour renforcer l'autonomie des femmes et leurs moyens d'existence.
- Mettre en place des programmes de microcrédit ciblant les femmes pour leur permettre d'investir dans leurs activités agricoles et commerciales.
- Promouvoir des politiques agricoles inclusives qui garantissent la participation des femmes dans les processus décisionnels.
- Soutenir les organisations de femmes pour qu'elles puissent plaider efficacement pour leurs droits et leurs besoins.

Activités de surveillance et d'actualisation de la situation

Il est crucial de renforcer le système de surveillance et d'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Considérant qu'il est primordial de continuer à suivre de près la situation, il est important d'opérationnaliser la mise en place des sites sentinelles pour la collecte des données au niveau ménage ainsi qu'au niveau communautaire, ce qui permettra d'alimenter la base de données pour les prochains cycles d'analyse IPC.

Il est donc recommandé de :

- Suivre les conditions de démarrage de la prochaine campagne de printemps (mars/juin 2025) ainsi que l'évolution de la pluviométrie tout au long de la campagne.
- Appuyer techniquement et financièrement la redynamisation des observatoires et le renforcement du système d'information de la sécurité alimentaire de la CNSA ainsi que la mise en œuvre de l'IPC dans le pays.
- Améliorer la diffusion des produits de l'IPC au niveau central et décentralisé en utilisant tous les canaux de communication appropriés.
- Suivre la situation de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes déplacées internes tant dans les camps qu'en communautés d'accueil.
- Faire le plaidoyer pour la poursuite des assistances humanitaires dans les communes prioritaires.

Facteurs de risque à surveiller

- **Dynamique de la population** : national, avec un focus particulier sur la zone métropolitaine.
- **Conditions agro-climatiques** : état de la campagne agricole de printemps et son impact sur la production alimentaire.
- **Impact de l'annulation du financement de l'USAID** : conséquences sur l'assistance humanitaire à l'échelle nationale, notamment dans les zones les plus affectées.
- **Tendance de l'inflation** : évolution du niveau des prix au niveau national, en mettant l'accent sur les régions les plus touchées par l'activité des groupes armés.
- **Situation des échanges commerciaux** : état du commerce transfrontalier et ses implications économiques et sociales.
- **Déplacements internes de population** : flux migratoires vers l'intérieur du pays, entraînant une pression accrue sur les ressources déjà limitées des ménages.
- **Rapatriement des Haïtiens** : suivi des retours forcés, un des principaux phénomènes de mobilité humaine dans le pays.

PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE

La présente fiche de communication est le produit de l'atelier de mise à jour de la projection de mars à juin 2025 de l'analyse IPC de l'Insécurité Alimentaire Aiguë d'août 2024. Les travaux de mise à jour ont été conduits du 24 au 28 mars 2025 en mode hybride, avec la majorité d'analystes en présentiel à Kinam Hotel (Place St Pierre, Pétion Ville) sous le leadership de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) avec l'appui technique de l'Unité de Support Global (GSU) de l'IPC et avec la participation de cadres de :

- Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (niveau central et départemental).
- Structures étatiques : Unité d'Etude et de Programmation/Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (UEP/MARNDR), Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), Observatoire Nationale de la Qualité de l'Environnement et de la Vulnérabilité (ONQEV/Ministère de l'Environnement), Unité de Coordination du Programme National d'Alimentation et de Nutrition (UCPNANu) / Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) et Programme National de Cantines Scolaires (PNCS).
- Agences et structures de coordination du Système des Nations-Unies (PAM, FAO, ONU Femmes, UNICEF, OCHA et Food Security Sector (FSS).
- Organisations non gouvernementales et Coopération externe (AVSI, Concern, Humanité et Inclusion, FLM/NCA, GOAL et SHACDA/Ambassade de France).
- Structures de Recherche et de Développement (ESUN et FAMV).

Ressources

Cette mise à jour s'est principalement basée sur les sources de données suivantes :

- Bulletins du panier alimentaire de la CNSA et bulletins d'information de la sécurité alimentaire des Observatoires départementaux de la CNSA
- Rapport bilan 2024 sur les violences faites aux Femmes de SOFA
- SISNU (UCPNANu/MSPP)
- Des informations satellitaires tirées de différents sites spécialisés notamment les sites du PAM (DATAVIZ), USGS, FAO et Caricof
- Des indicateurs économiques tirés des rapports de IHSI, BRH et trading economics
- Des rapports des interventions des partenaires du Secteur Sécurité Alimentaire (SECAL)
- Des rapports de l'OIM sur la situation des populations déplacées

- Des données de l'enquête DIEM Haiti Round 7
- Des publications de l'unité RAM / PAM – Haiti
- Des publications d'OCHA
- Des prévisions météorologique et climatologique de l'UHM
- Des publications de REACH

Sur la base de preuves issues de ces différentes sources, les analystes se sont strictement basés sur les protocoles du « Manuel technique IPC version 3.1 ». Conformément aux protocoles IPC, le niveau de preuve de cette analyse est estimé être « Elevée (niveau de preuve 3) ».

L'analyse a été réalisée en mode hybride avec la majorité des participants/es en présentiel (une quarantaine) et certains en ligne (une dizaine) afin de faciliter la participation du plus grand nombre d'analystes.

Limites de l'analyse

Les analystes ont principalement identifié comme limite à cette mise à jour les éléments suivants :

- Les catégories des quartiers moyens et mieux lotis de la zone métropolitaine n'ont pas pu être analysées en raison de la non-disponibilité des informations.
- La classification faite par grandes zones de moyens d'existence peut toutefois revêtir des disparités importantes à l'échelle communale, suivant l'existence de facteurs dynamisants comme la présence de systèmes irrigués en fonctionnement ou de facteurs contraignants comme un fort isolement géographique ou une anomalie climatique localisée. La phase de la zone est déterminée par la règle des 20% de classification de la population, conformément aux protocoles IPC, certaines populations pouvant faire face à des conditions pires.

Ce que sont l'IPC et l'IPC de l'insécurité alimentaire aiguë ?

L'IPC consiste en une série d'outils et de procédures qui servent à classer le niveau de sévérité et les caractéristiques des crises alimentaires et nutritionnelles ainsi que de l'insécurité alimentaire chronique sur la base de normes internationales. L'IPC se compose de quatre fonctions qui se renforcent mutuellement; chacune d'elles s'accompagne d'un ensemble de protocoles (outils et procédures) spécifiques. Les paramètres fondamentaux de l'IPC comprennent l'établissement d'un consensus, la convergence des preuves, la redevabilité, la transparence et la comparabilité. L'analyse IPC vise à fournir des indications pour la réponse d'urgence de même que pour la politique de sécurité alimentaire et la programmation à moyen et long terme.

Pour l'IPC, l'insécurité alimentaire aiguë se définit par toute manifestation d'insécurité alimentaire dans une zone spécifiée à un moment donné et dont le niveau de sévérité menace des vies et/ou des moyens d'existence quelles qu'en soient les causes, le contexte ou la durée. Elle est très sujette aux variations, de même qu'elle peut survenir et se manifester au sein d'une population en un court laps de temps suite à des changements brusques ou des chocs qui ont un impact négatif sur les déterminants de l'insécurité alimentaire.

Pour de plus amples informations, contacter:

Jean Ulysse HILAIRE

Président du GTT
haiticsna@gmail.com

Pierre Nelby MATHIEU

Point focal de l'analyse
pierrenelby.mathieu@wfp.org

Unité de soutien global IPC
www.ipcinfo.org

Cette analyse a été conduite sous le parrainage du MARNDR/CNSA. Elle a bénéficié du soutien financier de ONU Femmes.

La classification de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition a été réalisée à l'aide des protocoles IPC, qui sont développés et mis en œuvre dans le monde entier par le partenariat mondial de l'IPC - Action contre la faim (AAH), CARE, le CILSS, le EC-JRC, la FAO, FEWS NET, le Cluster mondial de sécurité alimentaire, le Cluster mondial de nutrition, l'IFPRI, l'IGAD, Oxfam, le SICA, la SADC, Save the Children, le PNUD, UNICEF, le PAM, l'OMS et la Banque mondiale.

Partenaires de l'analyse IPC:

Coordination CNSA avec le support technique de l'Unité de Support Global de l'IPC (USG).

CNSA (niveau central et décentralisé), UEP/MARNDR, MEF, MDE, IHSI, (UCPNANu/MSPP), DINEPA, PNCS, AVSI, Concern Worldwide, GOAL, FLM/NCA, FAMV, ESUN, PAM, FAO, UNICEF, ONU Femmes, OCHA, Food Security Sector (FSS-Haiti) et SHACDA/Ambassade de France.